

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

PARAISANT TOUS LES MOIS

VOL. X

MONTRÉAL, JUIN 1891

N° 2

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS: Erection de municipalités scolaires—Nominations diverses, etc.—Enseignement spécial et privé (Programme)—Distribution des prix à l'Ecole Modèle Jacques-Cartier—100e Conférence des Instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Laval—33e conférence de l'Association des Inst. de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier.—PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT: Nécessité et moyens de connaître les enfants (*suite et fin*)—Exercices de mémoire et de récitation—Dictées d'orthographe usuelle.—Exercices de calcul.—TRIBUNE LIBRE: Jacques Cartier, Question de calendrier.—CONDITIONS D'ABONNEMENT AU JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.—ANNONCES.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(Gazette Officielle 30 mai dernier.)

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 22 mai courant (1891), de nommer le Révd Jean Chiasson, prêtre, membre du bureau des examinateurs des "Iles de la Madeleine," en remplacement du Révd J.-B.-Ed. Meunier, démissionnaire.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 22 mai courant (1891), de changer le titre de la municipalité scolaire de Chester-Ouest, dans le comté d'Arthabaska, en celui de "Saint-Paul de Chester," et cette municipalité (Saint-Paul de Chester) conserve les mêmes limites que celles de Chester-Ouest.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en

date du 22 mai courant (1891), d'autoriser les membres des bureaux d'examineurs des comtés de Chicoutimi, Lac Saint-Jean, Charlevoix et Saguenay, à transférer la séance du mois de juillet au second mardi du mois de juin, afin que les élèves des couvents puissent subir leurs examens pour diplômes, avant de partir pour les vacances d'été.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Erection de municipalité scolaire

Eriger la paroisse de Sainte-Suzanne de Boundary Line, dans le comté de Stantead, en municipalité scolaire, sous ce nom, et avec les limites qui lui sont assignées par la proclamation du huit octobre, cette municipalité n'affectera que les catholiques romains et leurs propriétés, dans les limites de la dite paroisse et municipalité.

GÉDEON OUMET.

Québec, 18 mai 1891.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Erection de municipalité scolaire.

Eriger en municipalité scolaire, sous le nom de "Saint-Jacques de Clarenceville," dans le comté de Missisquoi, tout le territoire qui comprend actuellement les municipalités scolaires de Clarenceville et de Foucault, pour les catholiques romains et leurs propriétés situées dans les limites de la nouvelle municipalité scolaire seulement.

GEDEON OUMET,
Surintendant.

Québec, 18 mai 1891.